

FICHE PRACTIQUE CNI/ PASSEPORTS

« liste des principaux JUSTIFICATIFS DE DOMICILE acceptés » (liste non limitative)

- Une quittance (ou avis d'échéance) de loyer (sauf particulier)
- Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile (reçue par courrier).
- Certificat d'imposition ou de non-imposition récent (N-1)
- Taxe foncière
- Quittance d'assurance ou attestation d'assurance habitation (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement en cours de validité
- Titre de propriété ou Contrat de location de logement en cours de validité
- Appel de fonds (ce sont les charges pour les propriétaires).
- Les factures du câble
- Facture d'abonnement INTERNET(original ou copie d'internet).
- Attestation d' accueil « type » pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'apporter la preuve d'un domicile, délivrée par des organismes agréés par la Préfecture (voir liste suivant arrêté préfectoral N°2000.3820 du 31 juillet 2000).
- L'attestation du Maire confirmant la quittance se trouvant dans le dossier (lorsque celle-ci ne correspond pas à l'adresse notée sur le CERFA car la mairie a « rebaptisé » des rues).
- Une quittance de loyer établie par un notaire
- Taxe d'habitation
- Taxe de la redevance sur les ordures ménagères
- **Quittance de loyer, carnet à souches ou contrat de location (de particulier à particulier)**
- ...